

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTERE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/660 DU 28/04/2014 PORTANT
MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCE PERSONNELLE
D'UN MAGISTRAT DES JURIDICTIONS SUPERIEURES.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats, spécialement en ses articles 82, 1°, 84 et 85 ;

Vu la lettre du 23 avril 2014 par laquelle **Monsieur NIBIRANTIJE Tite, matricule 15593152(224.626)**, sollicite une mise en Disponibilité pour motif de Convenance Personnelle de Cinq (5) ans ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé ;

ORDONNE

Article 1 : **Monsieur NIBIRANTIJE Tite, matricule 15593152(224.626)**, Magistrat du Tribunal de Grande Instance de RUYIGI est mis en Disponibilité pour motif de Convenance Personnelle pour une durée de Cinq (5) ans.

Article 2 : Dans cette position, l'intéressé perd le droit au traitement et à l'avancement de grade. En outre, s'il engage ses services auprès d'un autre employeur, il est démissionnaire d'office. Il en est de même si après les délais, il ne réintègre pas sa fonction.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 4 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.



Fait à Bujumbura le 28/04/ 2014

Pascal BARANDAGIYE